

Licence professionnelle Guide-conférencier

Intitulé officiel : Licence professionnelle Arts, lettres, langues mention guide conférencier

Présentation

Publics / conditions d'accès

La sélection se fait sur dossier et entretien :

- Un jury de sélection évalue l'adéquation des compétences et des connaissances du candidat avec les prérequis nécessaires ainsi que l'adéquation du projet de l'étudiant avec les objectifs de la licence professionnelle.
- Les candidatures sélectionnées sont limitées à 30 par promotion.
- Tout candidat sélectionné doit valider le diplôme dans un délai maximum de deux années universitaires consécutives.
- Une expérience professionnelle dans le secteur du guidage et/ou de la médiation culturelle sera un atout supplémentaire dans le cadre de la candidature à cette licence.

Quatre critères président la sélection des candidat(e)s :

- disposer d'un diplôme de niveau minimal bac+2,
- argumenter un projet professionnel précis,
- et justifier d'un niveau de langue étrangère (niveau minimal requis : B2).

A Paris, le dossier de candidature peut être téléchargé sur <https://territoires.cnam.fr/> et doit être envoyé complété et accompagné de ses pièces justificatives au plus tard le 1er juillet 2022.

Si votre dossier est accepté, vous serez convoqué à un entretien au Cnam de Paris.

Objectifs

Le métier visé par la licence professionnelle est celui de guide-conférencier.

- Le guide-conférencier rend accessible aux touristes français et étrangers les différents types de patrimoines (naturels, historiques, culturels, scientifiques et techniques). Il sait les présenter et les mettre en valeur. Il est autorisé à conduire des visites commentées dans l'ensemble des lieux à accès réglementé (musées, monuments historiques, etc.).
- En France, le guide-conférencier exerce son activité le plus souvent en qualité de travailleur indépendant (quel que soit son statut) et/ou travaille par le biais de vacations ou contrats auprès de nombreuses structures (agences réceptives, tour-opérateurs, offices de tourisme, syndicats d'initiative).
- Depuis le décret de 2011 et les arrêtés de 2011, 2012 et 2016, le contexte économique a profondément évolué, avec l'apparition notamment de plateformes professionnelles numériques et une volonté de la part des pouvoirs publics d'ouvrir le métier vers des profils entrepreneuriaux.

Modalités de validation

Non valide depuis le 31-08-2022

Arrêté du 10 avril 2025.

Accréditation jusque fin 2029-2030. le 10-04-2025

Code : LP10700A

60 crédits

Licence professionnelle

Responsabilité nationale :
EPN11 - Territoires / Bertrand REAU

Responsabilité opérationnelle :
Marine LOISY

Niveau CEC d'entrée requis :
Niveau 5 (ex Niveau III)

Niveau CEC de sortie : Niveau 6 (ex Niveau II)

Mention officielle : Arrêté du 10 avril 2025. Accréditation jusque fin 2029-2030.

Mode d'accès à la certification :

- Validation des Acquis de l'Expérience
- Formation continue
- Contrat de professionnalisation
- Apprentissage

NSF : Accueil, hôtellerie, tourisme (334)

Métiers (ROME) : Guide conférencier / conférencière (G1201)

Code répertoire : RNCP40326

Code CertifInfo : 91055

Contact national :

EPN11 Licence Tourisme
1D7P20, 2 rue Conté
75003 Paris

licences.tourisme@lecnam.net

Pour obtenir la délivrance de ce diplôme, il est indispensable d'apporter la preuve du passage d'une certification en langue anglaise datant de moins de 2 ans. [Liste des certifications reconnues](#). Il faut, par ailleurs, obtenir :

- Moyenne générale supérieure à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement
- Moyenne générale supérieure à 10/20 au mémoire professionnel et au projet tuteuré

Compétences

La licence professionnelle Guide-conférencier forme à 4 compétences principales que chaque élève diplômé(e) est capable de mettre en oeuvre au terme du programme de formation :

Compétence n°1 : **Production d'une prestation de tourisme culturel**

- Analyser le marché et la concurrence de visites guidées sur le territoire visé par la future activité professionnelle.
- Créer une ou plusieurs visites touristiques culturelles (méthodologie, travail de scénario, identification des arrêts, etc.) en mettant en valeur et promouvant le patrimoine (touristique, historique, environnemental, matériel ou immatériel), et en mobilisant des savoir-faire touristiques et de culture générale.

Compétence n°2 : **Définition et mise en oeuvre d'une stratégie de commercialisation pour développer son marché**

- Réaliser (construire) son projet professionnel : créer son entreprise en choisissant le statut juridique le plus pertinent (statut d'auto-entrepreneur, portage salarial, SASU, etc.).
- Développer la stratégie marketing de l'entreprise (marque commerciale, identification de la distribution, création de supports commerciaux, référencement, etc.).
- Vendre ses prestations, soit directement (site internet ou application), soit indirectement (partenariat avec offices de tourisme, agences de voyages, tour-opérateurs, etc.).

Compétence n°3 : **Définition d'une stratégie de communication**

- Définir le message mettant en valeur l'offre de prestations (choisir un slogan et les images, faire sa photo professionnelle, réaliser un pitch vidéo, créer sa carte de visite, etc.).
- Communiquer par l'ensemble des canaux d'information existants notamment numériques et digitaux (média, partenaires institutionnels ou privés, plate-forme numérique, blog, réseaux sociaux, etc.).
- Bâtir son discours et l'exprimer aux publics, notamment dans au moins une autre langue étrangère, régionale ou des signes (niveau C1).

Compétence n°4 : **Animation d'une visite guidée**

- Accueillir, accompagner et guider les visiteurs nationaux et internationaux lors de la réalisation des activités tout en s'adaptant aux profils des publics (enfants, personnes âgées, etc.), en veillant à la bonne compréhension de son discours et à la sécurité des groupes pris en charge.
- Gérer et développer les différentes situations de la relation avec le touriste culturel (en face à face, en ligne, interculturalité...).

Enseignements

60 ECTS

Socio-économie du tourisme culturel	USEC4H 2 ECTS
Méthodologie et techniques de la médiation orale des patrimoines	USEC20 10 ECTS
Arts, sciences et patrimoines	USEC21 12 ECTS
Démarche d'interprétation appliquée au territoire et à l'objet culturel	USEC22 6 ECTS
Connaissance et gestion de l'activité professionnelle	USEC23 4 ECTS
Langue étrangère, régionale ou langue des signes (niveau C1)	USEC1J 6 ECTS
Expérience professionnelle	UAEC08 8 ECTS
Projet tuteuré	UAEC09 12 ECTS